

Date de dépôt : 19 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Thierry Cerutti : Je paie, tu paies, nous payons, ils doivent payer !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

« Je ne veux pas ouvrir la porte de la guerre des transports », disait récemment le conseiller d'Etat chargé de la mobilité en faisant tout le contraire.

Dès lors qu'il a décidé de façon unilatérale de supprimer près de 20% des espaces dédiés aux véhicules motorisés, espaces payés et financés par le fruit de l'impôt que ces derniers s'acquittent annuellement, il est légitime aujourd'hui de se poser des questions.

Mes questions aux Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quel est le montant annuel total perçu par l'administration fiscale pour l'impôt sur les véhicules ?***
- ***Quel est le montant annuel dépensé par l'Etat de Genève pour la gestion et l'entretien des aménagements routiers (sans tenir compte des frais pour les cyclistes) ?***
- ***Quel est le coût annuel pour la collectivité des nouvelles infrastructures routières (en déduisant celui rattaché aux cyclistes) ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- ***Quel est le montant annuel total perçu par l'administration fiscale pour l'impôt sur les véhicules ?***

Le montant annuel perçu par l'administration fiscale pour l'impôt sur les véhicules en 2019 était de 113,7 millions de francs.

- ***Quel est le montant annuel dépensé par l'Etat de Genève pour la gestion et l'entretien des aménagements routiers (sans tenir compte des frais pour les cyclistes) ?***

Les charges de fonctionnement pour l'exploitation (entretien courant) sont de 12 000 000 francs/an pour le domaine public cantonal routier, montant qui inclut notamment l'assainissement, les espaces verts (banquettes, talus, etc.) mais ne comprend pas les arbres (isolés, cordons boisés et forêts). Les investissements pour le gros entretien (constructif, reprofilage, etc.) sont d'environ 5 000 000 francs/an pour le réseau routier cantonal.

- ***Quel est le coût annuel pour la collectivité des nouvelles infrastructures routières (en déduisant celui rattaché aux cyclistes) ?***

Le budget nécessaire pour l'exploitation et le gros entretien des nouvelles infrastructures routières cantonales (soit la route des Nations, le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois, le contournement de Perly – qui sera réalisé dans le cadre du tram jusqu'à Saint-Julien – et le maillon routier des Communaux d'Ambilly) avec la déduction des coûts rattachés aux cyclistes est estimé à :

– Exploitation (budget de fonctionnement) : (coût annuel dès la mise en service)	environ 1 000 000 fr./an
– Entretien (budget d'investissement) : (coût annuel estimé du gros entretien après une croissance progressive pendant 20 ans après la mise en service)	environ 1 300 000 fr./an

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS